

FICHE DE DONNEES DE SECURITE TANIN BOUQUET B 45

Version : FR/16-11-16/A

page : 1/3

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom chimique : Acide tannique

Nom du produit : TANIN BOUQUET B 45

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : œnologie, alimentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société : Institut Œnologique de Champagne
Z.I. de Mardeuil – Allée de Cumières – BP 25
51201 EPERNAY Cedex
FRANCE
Tel: + 33 (0) 3.26.51.96.00.
Fax: + 33 (0) 3.26.51.02.20.
fds@ioc.eu.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de l'organisme officiel : 01.45.42.59.59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Substance non concernée suivant le règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations : aucun élément d'étiquetage n'est requis pour cette substance.

2.3. Autres dangers

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Composant : acide tannique

N° CAS : 1401-55-4

N° CE : 215-753-2

3.2. Mélanges

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Indications générales : retirer les vêtements souillés

Si Inhalation : repos, air frais, secours médical. Après inhalation de produit s de décomposition : inhaler immédiatement une dose aérosol de corticoïde

Si Contact avec la peau : rincer la zone à grande eau immédiatement - Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Si Contact avec les yeux : laver les yeux immédiatement avec de l'eau durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées - Solliciter un ophtalmologue.

Si Ingestion : se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.

Indication pour le médecin : DANGER en cas d'ingestion, risque de formation de dioxyde de soufre par réaction avec l'acide gastrique

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus immédiats et traitements

Inhalation : Donnée non disponible

Ingestion : Donnée non disponible

Absorption par la peau : Donnée non disponible

Contact oculaire : Donnée non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Donnée non disponible.

SECTION 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Conseillés : Eau, CO₂

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dégagement de dioxyde de soufre. Cette substance peut être libérée lors d'un incendie à proximité.

Le produit lui-même n'est pas combustible ; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome avec visière couvrant le visage

SECTION 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE TANIN BOUQUET B 45

Version : FR/16-11-16/A

page : 2/3

6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Donnée non disponible

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit renversé dans des récipients fermés. Les résidus doivent être éliminés avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour l'équipement de protection personnel

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sans danger – ne pas fumer

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais, sec et ventilé, à l'écart de matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Donnée non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : masque.

Protection des mains : gants.

Protection des yeux : lunettes.

Protection de la peau : port de vêtement de travail approprié.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre marron foncé

Odeur : aucune

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : donnée non disponible

Point de fusion/ point de congélation : donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point éclair : donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Inflammabilité : donnée non disponible

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité de vapeur : donnée non disponible

Solubilités : donnée non disponible

Coefficient de partage : donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible

Température de décomposition : donnée non disponible

Viscosité : donnée non disponible

Propriétés explosives : donnée non disponible

Propriétés comburantes : donnée non disponible

9.2. Autres informations

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Produit stable aux températures usuelles de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Aucune

10.4. Conditions à éviter

Lumière, humidité

10.5 Matières incompatibles

Fer, sel de métaux lourds, alcaïdes, gélatine, albumine, amidon, matières oxydantes, eau de chaux

FICHE DE DONNEES DE SECURITE TANIN BOUQUET B 45

Version : FR/16-11-16/A

page : 3/3

10.6. Produits de décomposition

Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations toxicologiques

Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitements des déchets

Suivre la réglementation locale en vigueur.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Non concerné

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Donnée non disponible

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Donnée non disponible

14.4. Groupe d'emballage

Donnée non disponible

14.5. Dangers pour l'environnement

Donnée non disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Donnée non disponible

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Produit non concerné par l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Création

Conforme au règlement (UE) N°453/2010 du 20 Mai 2010.

“Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur la réglementation tant nationale que communautaire.

Le produit ne doit être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés, sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.”